

Charte des bénévoles de l'épicerie solidaire « La courte échelle »

1- Respect et solidarité envers toutes les personnes accueillies.

L'épicerie reçoit toutes les personnes avec le même respect d'où qu'elles viennent, quels que soient leur vécu ou leurs apparences.

Le bénévole met en œuvre un service, sans établir de distinction entre les personnes et sans porter de jugement.

Par sa présence et son action il s'engage :

- à la gratuité du temps et à une action désintéressée. (Être bénévole ne signifie pas avoir plus au moment de la distribution).
- à un engagement responsable.
- à la discrétion et au devoir de réserve.
- à la neutralité politique et religieuse.
- à une ouverture et à une réponse à toutes personnes sans distinction.

2- Engagement sur une responsabilité acceptée.

Il travaille nécessairement en équipe avec d'autres bénévoles et les professionnels pour faire vivre La Courte Echelle. « Il est évident que seul on ne peut rien. »

Le bénévole s'engage à :

- Accepter les principes de l'épicerie et à se conformer à ses objectifs.
- Agir avec sérieux, discrétion et régularité.
- Prévenir les responsables de l'épicerie en cas d'absence provisoire en tenant compte des délais nécessaires à l'organisation.
- Suivre régulièrement les actions de formation proposées.

Le nouveau bénévole participe à une activité donnée sur un temps donné, son engagement dans le temps pouvant se prolonger ou se renforcer après une première période d'implication et de réflexion. La Courte Echelle établira les rôles en fonction de l'implication du bénévole (déchargement, accueil et distribution).

3- La Courte Echelle s'engage à :

- Accueillir et considérer le bénévole comme un collaborateur à part entière.
- Lui donner une information claire sur l'épicerie.
- Assurer sa formation
- L'aider à s'insérer et à s'épanouir au sein de l'équipe.
- Le couvrir par une assurance adéquate.